Procès-verbal du Conseil d'école
3e trimestre 2023-2024

Date

Mardi 11 juin 2024
Début de séance : 18h15

Représentation de l'école

Mme CARNINO, Directrice de l'école (par intérim)
Mmes, GOURMELON, MAISTRELLI, BAUDRILLARD, LOUIS, BERTHET, PICHON, PODMOKTY, DUPONCHEL, MAYAFFRE, AKKULAK, DOUET, M. DELRIEU, Enseignants

Représentation des parents élus

Mmes BANZOUR Stéphanie, THOMACHOT Céline, MINA CHEIO Cindy, Parents RDPIC

Représentation de la Mairie

Aucun représentant

Secrétaire de séance

Mme BAUDRILLARD, enseignante

1. Vie de l'école

Exercices incendie et Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) « risque majeur » a eu lieu le 24/05/2024 : il s'agissait de la simulation d'un accident de camion transportant un produit chimique potentiellement toxique, et la posture à déployer était une « mise à l'abri améliorée » (confinement et calfeutrage). Les objectifs étaient de vérifier la reconnaissance du signal d'alerte et son audition en tous points de l'école, de vérifier le comportement réflexe de tous et de tester la chaine d'alerte et l'alerte aux forces de l'ordre.
L'exercice incendie réglementaire du 3e trimestre sera effectué d'ici à la fin du mois de juin (MàJ : effectué le 20 juin, dans de bonnes conditions de sécurité).

Question des parents : A propos des enfants dans les classes sans surveillance (sans adulte) pendant les temps de récréation et/ou les temps du midi, la pratique existe réellement au sein de l'école, que se passera-t-il en cas de problème (incendie ou autre) ?

Réponse de l'école : Il peut arriver que certains élèves soient seuls en classe ou en déplacement dans l'enceinte de l'école, mais toujours en binôme (transfert de documents, toilettes, élève à mobilité réduite, …). Nous avons noté la remarque des parents et allons re-sensibiliser les élèves sur le lieu où ils doivent aller en cas d'incendie. Nous ferons d'ailleurs un exercice en ce sens.

Tél : 01 39 22 36 69
Mél : 0780638v@ac-versailles.fr
Site : http://www.ec-champfleury-carrieres.ac-versailles.fr/
113 rue Champfleury - 78955 Carrières-sous-Poissy

Livret Scolaire Unique (LSU) 2ème semestre et aides pédagogiques (stages, APC)

Les Livrets scolaires uniques (LSU) de fin de deuxième semestre seront mis en ligne le 28 juin sur Educonnect. Les parents peuvent le signer en ligne.

Cet année aucun stage de réussite à la fin du mois d'août ne sera proposé aux élèves de CM1 et CM2.

Les Activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu pendant la pause méridienne (30 ou 45 minutes), 2 fois par semaine, et concernent un petit groupe d'élèves (entre 3 et 5) pris en charge par l'enseignante de chaque classe. Les groupes d'élèves peuvent changer à chaque période. Ces activités permettent d'apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, jeux éducatifs, une aide au travail personnel ou à la préparation d'exposés mais également des activités prévues par le projet d'école (spectacles…). Les résultats observés sont variables, certains élèves progressent et d'autres montrent des signes de fatigue ou de faim sur le temps du midi. Ainsi, ils sont moins ouverts aux apprentissages.

Évaluation d'école

Comme annoncé au précédent Conseil d'école, l'évaluation de notre école se déroule depuis le 08 janvier et devait s'achever au 5 juillet 2024.
En première phase de l'évaluation d'école, la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation a eu lieu entre fin janvier et fin mars 2024. La seconde phase, l'évaluation externe par un Inspecteur de l'Éducation nationale, un Directeur d'école, et un Conseiller pédagogique aura lieu à partir de septembre 2024.
Une restitution du rapport d'évaluation externe sera faite au 1er Conseil d'école de l'année 2024-2025, quand les évaluateurs externes auront rencontré les acteurs de l'école lors d'une visite sur place, et que leur rapport sera rendu.

2. Bilan des activités du trimestre : sorties scolaires, temps forts

Les sorties annoncées lors du 2e Conseil d'école concernant le 3e trimestre se sont déroulées normalement :

- Les CP-B et les CP/CE1 sont allés à la Ferme de Gally : visite de la ferme et atelier sur le pain.
- Les CE2 sont allés au Stade de France dans le cadre de leur projet sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, puis l'après-midi ils ont visité le musée de l'Unesco.
- Les CP-A et CP/CM2 se sont rendus à la Maison des insectes le 14 mars (ateliers sur les fourmis et sur les chaines alimentaires) avec un aller à pied et un retour en transport en commun.
- Les CE1 sont allés à la Maison des insectes le 15 mars (atelier sur les fourmis) avec un aller à pied et un retour en transport en commun.
- Les CE1 sont allés à la Ferme de Gally : visite de la ferme, atelier pain et labyrinthe.
- Les CM1-A et CM1-B sont allés au Musée de l'Air et de l'Espace au Bourget le 23 mai, mais également au Château de Saint Germain en Laye en transport en commun pour une visite du château et un atelier mosaïque.

L'équipe pédagogique remercie la Région Ile-de-France pour les 60 Pass Navigo offerts aux élèves de l'école.

Retour sur quelques temps forts :

- 29 mars au 21 avril 2024 : Festival du livre. Grâce aux achats des familles l'école a récolté 234,44€ de donation en livres, nous remercions toutes les familles de leur participation.
- 18 au 22 mars 2024 : Cross des écoles. Toutes nos félicitations aux champions de l'école qui sont montés sur le podium.
- 31 mai 2024 : Chorale des CE1 de Mme Louis et des CM1 de Mme Duponchel
- 3 au 7 juin 2024 : les CM2 de Mmes Akkulak, Baudrillard, Pacios et Douet sont parties en « Classe transplantée » à Saint-Rémy-des-Landes, le séjour s'est très bien déroulé.

- 3 au 7 juin 2024 : Les Olympiades de la Ville (au complexe sportif Bretagne) se sont bien déroulées pour toutes les classes. Les CM2 n'ont pas pu y participer car ils étaient en Séjour à Saint-Rémy-des-Landes sauf les non-partants qui ont pu s'y rendre avec les classes de CM1.
- 11 juin 2024 : Encadrement des élèves de Moyenne section (MS) par les CM2-A le matin, et encadrement des élèves de Grande section (GS) par les CM1-B l'après-midi, dans le cadre de leurs Olympiades.

Il reste les sorties de Mmes Carnino et Baudrillard à l'Accrocamp de Poissy le 25 juin et les CM2 de Mmes Akkulak et Pacios/Douet au Château de Versailles le 25 juin.
Il reste aussi les sorties en vélo des 3 CM2 le 28 juin et des 2 CM1 le 2 juillet. Pour rappel, les élèves vont jusqu'aux berges de Seine à pied avec leur vélo, qu'ils n'utilisent que sur les chemins de halage et au Parc du Peuple de l'herbe.
Mme Pichon se rendra avec ses élèves de CE2 à la Résidence Les Lilas (EHPAD) à Carrières-sous-Poissy pour des ateliers sportifs sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- 13 juin 2024 : Echange CP et GS de l'école maternelle Champfleury
- 14 juin 2024 : Kermesse de 16h30 à 19h30.
- 18 juin 2024 : Echange CP et GS de l'école maternelle Les Cigognes
- 28 juin 2024 : Bal de Promo des CM2 de 19h à 21h sous un préau de l'école.

Question des parents : Quels sont les projets scolaires prévus pour l'année prochaine et les années à venir, tels que les sorties culturelles, les échanges avec d'autres écoles, les activités périscolaires enrichissantes (sports, instruments de musique), Y a-t-il des partenariats avec des associations de la ville envisagés ?

Réponse de l'école : En attente des instructions académiques sur l'élaboration d'un nouveau projet d'école qui sera présenté aux parents d'élèves élus. Comme cette année, chaque classe devrait bénéficier d'une séquence EPS avec un animateur de la Ville. Les élèves de CP, CE2 et CM2 devraient également aller à la piscine. Dans le cadre du programme de billetterie scolaire "Ma classe aux jeux", notre école s'est vu offrir par l'équipe-projet Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de l'Académie de Versailles un lot de 30 places gratuites pour assister à une session d'épreuves paralympiques : il s'agit de para-équitation. Les épreuves auront lieu le mardi 3 septembre 2024, sur le site du Château de Versailles, avec un départ en car de l'école à 8h30 et un retour prévu pour 16h30. S'agissant du 2e jour de l'année scolaire prochaine, cette sortie exceptionnelle est ouverte à tous les élèves de l'école (du CE1 au CM2) dont les familles sont intéressées, et qui auront rendu un dossier complet. Mme LOUIS, enseignante de l'école, accompagnera ces 30 élèves, avec 3 parents accompagnateurs.

3. Point financier de l'année 2023-2024 : coopérative scolaire

Compte de l'Office Central de la Coopération (OCCE) :

- début d'année scolaire : + 6 695,30 €
- entrées : + 10 633,04 € (Vente des tee-shirts de l'école, dons aux coopératives de classe des parents, vente de photos, vente de gâteaux, vente de sacs à tartes décorés par les élèves...)
- dépenses : - 7 459,32 € (coopératives des classes, paiement au photographe, abonnements Bayard, frais de tenue de compte, matériel pédagogique JOCATOP, achats pour la kermesse, supplément à régler pour les cars de sorties scolaires, projet Banc lecture, cadeaux 100ème jour pour les élèves de CP, dépassement du voyage à Saint-Rémy-des-Landes comme le musée de la Cité de la mer...)
- solde : + 9 869,02 €

Bilan de l'année : + 3 173,72 €
Ce montant variera selon les dernières recettes et dépenses et après clôture des différentes coopératives de classe, par exemple si des coopératives n'ont pas été totalement consommées mais également un surplus à régler pour les cars de sorties scolaires de cette année.

A cela s'ajouteront les bénéfices de la kermesse du vendredi 14 juin (MàJ : + 3180,50 euros).

4. Préparation de la rentrée 2024-2025 : prévision des effectifs, configuration des classes, équipe enseignante

L'effectif global à la rentrée 2024 serait à ce jour de 279 élèves.

La configuration prévue est la suivante, selon les effectifs annoncés :
3 CP à 20-20-19, 3 CE1 à 22, 2 CE2 à 26, 2 CM1 à 26-27, 2 CM2 à 24-25.

D'autres configurations sont envisagées si les effectifs venaient à varier.

L'école bénéficie aussi d'une Unité pédagogique spécifique (UPS) pour l'accueil des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).

Question des parents : Selon quels critères sont effectuées les affectations des élèves aux enseignants ?

Réponse de l'école : L'affectation des élèves dans les classes se décide en concertation entre les enseignants des élèves de l'année en cours et les futurs enseignants de ces mêmes élèves. De nombreux critères sont pris en compte afin de constituer des classes équilibrées par niveau : travail, comportement, nombre de filles et de garçons, d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP en situation de handicap, enfants du voyage…), tout en tenant compte des affinités entre élèves, et des élèves à séparer.

L'équipe enseignante évolue cette année, puisque Mme Gourmelon, Mme Berthet, Mme Pacios et Mme Douet quittent l'école. Trois nouveaux collègues arrivent donc à titre définitif : Mme Thibault, Mme Le Tellier et M. Jousselin.

5. Vote de l'organisation de la semaine scolaire pour 2024-2025

Les membres du Conseil d'école votent à l'unanimité (16 voix) pour la reconduction de la semaine scolaire de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

6. Modalités de vote pour les prochaines élections de parents d'élèves

Depuis plusieurs années les élections de représentants de parents d'élèves se déroulent par correspondance. Après débat et vote unanime, ce mode de scrutin sera reconduit pour les élections de parents d'élèves en octobre 2024. Le choix de l'école sera confirmé à la réunion préparatoire aux élections du 12 septembre 2024.

7. Dotation générale de la Mairie pour l'école - Fournitures scolaires

La dotation générale reste à 40 € par enfant au global, montant duquel il faut prélever les dépenses annexes de l'école (entretien, pharmacie, direction), il reste donc 37 € par enfant. Cette année un seul fournisseur a été retenu, ce qui simplifie la passation des commandes. Il est regrettable cette année encore que des dates de passation de commandes soient imposées, ce qui empêche les enseignants de passer des commandes entre le 24 mai et mi-septembre, soit la période où c'est le plus pertinent pour eux.

Un kit de rentrée sera distribué gratuitement aux familles par la Ville fin août 2024. Les enseignants aimeraient que les kits qui n'ont pas été distribués en mairie aux familles retardataires soient livrés à l'école afin de les remettre aux élèves lorsqu'ils arrivent (enfants du voyage, retours de vacances tardifs). L'achat complémentaire de fournitures sera demandé aux familles. Les listes de fournitures seront distribuées aux élèves fin juin et publiées sur le site internet de l'école.

Malgré la sollicitation de M. Delrieu, enseignant spécifique, aux précédents conseils d'école auprès du représentant de la Mairie, l'augmentation de 100€ de la dotation de l'Unité pédagogique spécifique (UPS – Enfants du voyage) a été refusée par la Mairie. Nous réitérons cette demande. Monsieur Delrieu remercie la directrice de lui avoir attribué la somme de 70 euros supplémentaires, déduits du montant global de l'école.

8. Etat des travaux de l'école

Les toilettes du 1er étage qui avaient été endommagées dans l'incendie de novembre 2023 ne sont toujours pas accessibles, les travaux y durent depuis plus de 6 mois. (MàJ : travaux et accès finalisés)
Le TNI de la 12e classe ouverte en septembre 2023 a enfin été livré en avril 2024.
Les fuites d'eau importantes signalées au précédent Conseil s'aggravent à chaque épisode de pluie, provoquant l'inondation de classes et du couloir du 2e étage.

9. Questions des parents à la Mairie

Réponses aux questions du 2e Conseil d'école
L'école n'a reçu aucune réponse à ces questions de la part de la mairie.

Question des parents : Certaines toilettes sont condamnées et il manque régulièrement du papier toilette. Cela contraint les filles à utiliser les toilettes des garçons. Et vice versa. Ce n'est pas acceptable et cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises.

Réponse de la Mairie : Un sanitaire est condamné par la directrice de l'école uniquement si un problème technique a été signalé. Il est restitué après l'intervention de l'agent chargé d'assurer la remise en état du bon fonctionnement. Le prestataire de service de la Ville réapprovisionne tous les établissements scolaires les midis et soirs en papier toilette et savon. Néanmoins, il est important de rappeler aux élèves les règles d'hygiène et de mettre en place une surveillance régulière dans les espaces communs.

Les parents ne sont pas satisfaits par la réponse de la mairie concernant les toilettes.

Observation de l'école : Une toilette est fermée depuis longtemps par le service périscolaire parce que le dérouleur de papier est cassé. La réparation n'est toujours pas faite malgré le signalement. D'autre part, des chasses d'eau restent coincées, ce qui provoque un gaspillage d'eau et cela n'a jamais été réparé. Aucun papier ou savon n'est remis par le prestataire sur le temps de la pause méridienne.

Question des parents : Serait-il envisageable pour la mairie de remplacer les serviettes en papier à usage unique par des serviettes réutilisables en tissu ?

Réponse de la Mairie : Cette année, la Ville a investi l'achat de serviettes en tissu pour tous les élèves de niveau grande section des écoles en maternelle. Il n'est pas envisagé dans l'immédiat l'achat de serviettes pour les élèves des établissements élémentaires.

Question des parents : Lors de la dernière sortie à la piscine, le bus a rencontré un problème mécanique. Il semble que le chauffeur en était informé, ce qui n'est pas rassurant pour le transport de nos enfants. Sachant qu'il avait trois trajets à effectuer, qu'en est-il de l'entretien du véhicule ? Dans ce cas, ne serait-il pas préférable de prévoir un autre bus ou de prendre la décision d'annuler la sortie ?

Réponse de la Mairie : Dans le cadre d'un marché, la Ville est liée à un prestataire de service. Cependant, le service a été informé des récentes pannes de bus qui ont perturbé les rotations de la piscine. La Ville prend ce problème très au sérieux et travaille activement pour résoudre les dysfonctionnements afin de rétablir un service fiable et efficace.

Le conseil est levé à 19h30.

La date du prochain Conseil d'école sera fixée lors de la réunion de préparation aux élections de parents d'élèves le 12 septembre 2024.

LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE **LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**